

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Raphaël CESANA, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 19, présents : 17, votants : 18

Convocation : Date : 23 juin 2021 Transmise le : 23 juin 2021

Présents : Raphaël CESANA, Ludovic WISZNIEWSKI, Frédérique LEONE, Christophe AUGUSTIN, Anne-Marie LALLIARD, Edith DOREY, Silvia IUNKER—GOMEZ, Karine BRENTAN, Marc CHAPELLE, Jérôme GUADAGNINO, Régis LAMURE, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Laurent CHIORINO, Laurent BELLINI, Alexis ROUX, Jean-Marie RAFFENEL

Absent : Messan ATIKOSSIE

Excusés : Christophe BOYER a donné pouvoir à Ludovic WISNIEWSKI

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAFFENEL

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAEL CESANA, MAIRE

2021 / 27 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE NON BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Jérôme GUADAGNINO Conseiller délégué aux finances

La Commune de Monnetier-Mornex, pour ses besoins de financement de 2021, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 50 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Il convient que le Conseil délibère pour autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 50 000 €

Date d'expiration du contrat : 12 mois à compter de l'édition du contrat

Préteur : Banque Crédit Agricole des Savoie

Offre : Ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie ;

Index de référence, marge : E3M moyenné flooré + 1,04% l'index est compté au minimum pour 0% ; le taux payé sera donc actuellement de 1,04% l'an ; La révision de l'index est mensuelle.

Frais de dossier : 150 €

Paiement des intérêts : 5 jours ouvrés après le dernier jour du trimestre via la procédure débit d'office sans mandatement préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

DÉCIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 50 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole de Savoie pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat ;

AUTORISE le Maire à signer Le contrat à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie ;

AUTORISE le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

2021 / 28 VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Jérôme GUADAGNINO Conseiller délégué aux finances

M. GUADAGNINO expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder aux mouvements budgétaires de crédits comme suit :

Chapitre 21 Compte 21538	Immobilisations corporelles « Autres réseaux »	- 10 000.00€
Chapitre 10 Compte 10226	Dotations fonds divers et réserves « Taxe d'aménagement »	+ 10 000.00€
Chapitre 21 Compte 21538	Immobilisations corporelles « Autres réseaux »	- 10 000.00€
Chapitre 20 Compte 2051	Immobilisations incorporelles « Concessions et droits similaires»	+ 10 000.00€

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE de procéder au virement de crédits budgétaires ci-dessus décrits.

2021 / 29 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU G.L.C.T. TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE POUR L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Raphaël CESANA, Maire

M. le Maire rappelle que l'article 12 de la convention instituant le groupement local de coopération transfrontalière téléphérique du salève prévoit que ses ressources comprennent notamment les contributions des membres le composant.

La moitié de cette contribution est versée par la République et le Canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises.

Les contributions financières d'Annemasse Agglo et de la commune de Monnetier-Mornex sont calculées au prorata de leur population à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente.

Au regard des données issues du dernier recensement, la clé de répartition de la contribution financière est la suivante :

- . 48,75268% pour Annemasse Agglo
- . 1,24732% pour la commune de Monnetier-Mornex

Au titre de l'année 2021 la participation de notre commune représente 6810.36 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, **DÉCIDE** de ratifier la participation financière de 6810.36 € au G.L.C.T. Téléphérique du Salève.

2021 /30	CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN POUR LA PÉRENNISATION D'INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES SUR LA RD 2 ET RD 15
-----------------	--

Rapporteur : Raphaël CESANA, Maire

Suite à des travaux de suppression de passages à niveau sur les communes d'Etrembières et de Reignier-Esery, des déviations et des modifications de circulation avaient été mises en place avec notamment l'installation de feux tricolores.

Ces feux ont permis pendant les 3 ans des travaux de fluidifier et sécuriser la circulation sur la commune de Monnetier-Mornex et l'axe Annemasse/Reignier.

Afin de mettre en place une opération d'aménagement de pérennisation des feux tricolores positionnés sur la RD 2 entre Annemasse et Reignier-Esery et sur la RD 15 au niveau de la route de la Douane à Mornex, il convient d'établir une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le conseil départemental.

L'objet de cette convention est de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement,
- Déterminer la maîtrise d'ouvrage,
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** À L'UNANIMITÉ, d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien pour la pérennisation d'installation de feux tricolores sur la RD 2 et RD 15 au niveau de la route de la Douane à Mornex.

2021 /31 CONVENTION DE RECOURS AU SERVICE REMPLACEMENT ET MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 74

Rapporteur : Raphaël CESANA, Maire

La Convention avec le CDG 74, d'une durée de trois ans, de mise à disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaire ou d'agents contractuels momentanément absents, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n°84-53 du 23 janvier portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité.

M. le Maire, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Le Conseil Municipal, entendu la présentation, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**,

- **De valider** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021 / 32 MISE À DISPOSITION DE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR INSTALLATION DE RUCHES À MORNEX

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe l'assemblée que sous les mandats précédents il avait été autorisé l'installation pour des particuliers (Mme Jocelyne COTTET et M. Jacques VACHOUX), d'une douzaine de ruches sur une partie de la parcelle appartenant à la commune cadastrée section A1632, située sur le site de l'ancienne décharge, chemin des Creux à Mornex. Cette autorisation d'occupation était donnée à titre précaire et révocable sans contrepartie financière, s'agissant d'une activité de loisirs.

Aujourd'hui, Mme Jocelyne COTTET, domiciliée 442, Chemin du Pâquis, souhaite maintenir cette activité sur le site, avec le même nombre de ruches que précédemment (une douzaine maximum), sachant qu'en 2022 un autre particulier (Mme Laurence FERRARI, 257 chemin du Pâquis) sera susceptible de se joindre à elle.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le particulier susnommé, pour l'installation de ruches sur la parcelle communale cadastrée section A1632, située sur le site de l'ancienne décharge, chemin des Creux à Mornex selon les conditions suivantes :

- . nombre de ruches : 12 maximum,

- . autorisation donnée à titre précaire et révocable,
- . durée : 5 ans,
- . conditions financières : gratuit (activité de loisirs, non lucrative),
- . Même emplacement que précédemment (au Nord-Est de la parcelle).

2021 / 33 FORÊT COMMUNALE : PROPOSITION PAR L'ONF DE TRAVAUX À RÉALISER POUR L'EXERCICE 2021

Le programme d'actions 2021 préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale approuvé par délibération du Conseil Municipal le 03 février 2021 et établi pour la période 2011-2030.

Il donne lecture du descriptif des actions proposées et leur localisation :

1 Travaux sylvicoles :

- interventions en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches et remise en état, parcelle 17 feuillus ou mixte

Montant estimé :3671,47€ HT

2 Travaux d'accueil :

- Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, entretien paysager du sous-bois de mélèzes aux « 13 arbres »

Localisation : Parcelle 22

Mise en tas des branches cassées par la neige, broyage.

Montant estimé.....2784,69€ HT

- Travaux- sécurité du public et protection des milieux pose garde-corps, protection des sols contre le piétinement.

Localisation : Parcelle 16 Mont des Anes

Abattage sécuritaire des pins secs aux abords des sentiers et pistes du Mont des Anes

Montant estimé.....1748,32€ HT

Monsieur le Maire propose de retenir ces propositions pour une somme totale de 8204,48€ HT

Le conseil municipal entendu cet exposé après avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, de valider les actions en forêt communale pour l'année 2021 comme suit et pour une somme totale de 8204,48€ HT.

1 Travaux sylvicoles :

- interventions en futaie irrégulière combinant relever de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches et remise en état, parcelle 17 feuillus ou mixte

Montant estimé :3671,47€ HT

2 Travaux d'accueil :

- Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, entretien paysager du sous-bois de mélèzes aux « 13 arbres »

Localisation : Parcelle 22

Mise en tas des branches cassées par la neige, broyage.

Montant estimé.....2784,69€ HT

- Travaux- sécurité du public et protection des milieux Pose garde-corps, protection des sols contre le piétinement.

Localisation : Parcelle 16 Mont des Anes

Abattage sécuritaire des pins secs aux abords des sentiers et pistes du Mont des Anes

Montant estimé.....1748,32€ HT

2021 / 34 TRANSFORMATION DE POSTES AU 1^{er} et 16 AOÛT 2021

M. le Maire propose à l'Assemblée, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées de transformer :

- un poste d'agent de maîtrise en poste d'Agent de maîtrise principal au 1^{er} août 2021
- un poste d'adjoint technique principal en poste d'agent de maîtrise au 1^{er} août 2021
- un poste d'Attaché en poste d'Attaché principal au 1^{er} août 2021
- un poste d'Adjoint Administratif en poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2021
- un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe en poste d'Attaché territorial au 16 août 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de transformer les postes comme suit :

- un poste d'agent de maîtrise en poste d'Agent de maîtrise principal au 1^{er} août 2021
- un poste d'adjoint technique principal en poste d'agent de maîtrise au 1^{er} août 2021
- un poste d'Attaché en poste d'Attaché principal au 1^{er} août 2021
- un poste d'Adjoint Administratif en poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2021
- un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe en poste d'Attaché territorial au 16 août 2021

2021 / 35 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION TOURISME ET LOISIRS

Rapporteur Christophe AUGUSTIN

L'association Tourisme et Loisirs a acheté des potences murales installées à la salle du sport du Pont du loup ainsi que les sacs de frappe pour l'activité Boxe.

Considérant que ces installations sont à disposition de toutes les personnes fréquentant la salle du sport la commune souhaite octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 471 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Tourisme et Loisirs de 471 euros.

2021 / 36 MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT À LA CURE DE MONNETIER, PLACE DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Raphaël CESANA

Un appartement a été rénové et sera mis en location à la cure de Monnetier d'une superficie de 54 m² place de l'Eglise.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de mettre l'appartement sise à la cure de Monnetier place de l'église en location.

<p>Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2020/39 du 5 novembre 2020 lui portant délégation</p>
--

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

DEVIS		
Date	Entreprises - Objet	Montant TTC
07/04/2021	SEDI. UZES (30). Fournitures et meubles de bureaux.	732.28€
09/04/2021	FABREGUE. ST YRIEIX LA PERCHE (87). 3 urnes.	851.66€
09/04/2021	BERGER LEVRAULT. LABEGE (31). Guides électoraux.	50.70€
05/05/2021	SAVEC. CONTAMINE SUR ARVE. Intervention sur armoire froide de la salle communale.	340.74€
05/05/2021	COLAS. ETREMBIERES. Remplacement de potelets et barrières route du Salève et rue de la marjolaine.	2 239.44€
18/05/2021	ONF. BONNEVILLE. Entretien dans le cadre des travaux de Natura 2000.	1 702.57€
25/05/2021	JP MAK TP. REIGNIER. Reprise du réseau d'eaux pluviales chemin de la Vie d'Arve.	26 882.40€
27/05/2021	ECOBUROTIC. VALENCIENNES (59). Jeux de cartouches de toner.	1 075.20€
27/05/2021	ROGUET PAYSAGE. BONNE. Plantations de 25 cyprès au parc de la Mairie	3 804.00€

28/05/2021	CHAPITEAUX ORSIER. REIGNIER-ESERY. Location d'un chapiteau pour l'inauguration de la convention avec la ligue de protection des oiseaux.	350.00€
03/06/2021	SEDI. UZES (30). Livrets du citoyen.	51.43€
04/06/2021	SEMIO. VALENCE (26). 12 tables polyéthylène.	1 220.74€
04/06/2021	NETTORAMA. CLUSES. Produits d'entretien.	294.68€
15/06/2021	ALP'ARTIFICES. THONON. Feu du 14 juillet.	2 750.00€
15/06/2021	HD MAINTENANCE. PRINGY. Remplacement de filtres de la centrale d'air du Pont du Loup.	865.73€

CONTRATS		
Date	Entreprises – Objet	Montant TTC
22/04/2021	KONE. NICE (06). Maintenance des ascenseurs des Pléiades, de la Marjolaine et du Pont du loup.	5 619.60€ / an
22/04/2021	ORANGE. LYON (69). Forfait accès internet et services de téléphonie aux Pléiades.	384.00€ / mois

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. Au sujet de la participation financière au GLCT Téléphérique du Salève (point 3 de l'ordre du jour), Ludovic WISZNIEWSKI précise qu'il y a une baisse de redevance avec le déplacement du relais de SwissCom.

S'il devait y avoir démontage du téléphérique, la commune devrait financer la dépose du câble pour plusieurs millions d'euros.

. Au sujet de la mise en location d'un appartement à la cure de Monnetier (point 10 de l'ordre du jour), Badia CHALEL demande s'il existe un bail épiscopal.

Il est précisé que c'est le cas pour le rez-de-chaussée du bâtiment.

Silvia IUNKER-GOMEZ demande qui choisit le locataire.

Il est précisé que la délibération porte sur le principe de mise en location ; l'attribution des logements est décidée par l'exécutif.

. Anne-Marie LALLIARD informe que les élus seront les bienvenus au repas des aînés en septembre prochain pour aider au service.

. Marc CHAPELLE émet le souhait que les séances du conseil municipal se fassent régulièrement. Un conseil municipal le 1^{er} jeudi de chaque mois est envisagé ; à voir à la rentrée de septembre.

. Laurent CHIORINO fait un retour sur le 1^{er} chantier du patrimoine avec 35 participants, d'autres projets sont en cours. Il informe que la statue de la vierge en fonte a été retrouvée à la cure de Monnetier et qu'elle devra être restaurée (il manque la tête de l'enfant Jésus).

Projet de mettre en valeur les différentes personnalités qui sont venues sur la commune.

. Régis LAMURE informe de la nécessité d'effectuer des travaux de restauration autour de l'église d'Esserts-Salève.

. Jérôme GUADAGNINO informe de la mise en place d'un Doodle pour choisir le film du « Ciné Transat » qui sera organisé le 25 août.

. Marc CHAPELLE informe qu'une habitante de la commune va avoir 100 ans cette année et demande ce qui pourrait être fait pour l'honorer.

Il est précisé que cela est du ressort du Centre Communal d'Action Sociale.

. Alexis ROUX indique que la dernière réunion du Conseil des Jeunes Citoyens se tiendra samedi 03 juillet 2021 à 9h30 et qu'un cadeau pourrait être fait aux « jeunes conseillers » à cette occasion, en remerciement de leur contribution.

Il est décidé qu'un livre sur l'histoire du Salève leur serait offert.

. Alexis ROUX indique qu'une formation aux premiers secours sera donnée en 5 sessions de 8 heures, au coût de 60 €. La question est posée pour une aide de la commune qui pourrait être de 10 €.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

. Badia CHALEL propose de faire visiter la Maison du Salève aux Jeunes Citoyens, avec un goûter et une animation offerts.

. Badia CHALEL informe que le Petit Théâtre de Gaillard cherche un lieu pour répéter. Laurent Chiorino propose le préau de la Marjolaine. Le Maire souhaite qu'une demande soit déposée par la troupe à la mairie.

. Frédérique LEONE indique qu'un accord a été trouvé avec l'ACCA pour une zone de réserve de chasse et de faune sauvage.

. Raphaël CESANA informe l'assemblée de son intention de démissionner de sa fonction de maire.

.....

La séance est close à 21h10